

**Centrale hydroélectrique à Val-Jalbert :**

***Les propos de la ministre Ouellet font bondir Fondation Rivières***

Montréal, le 20 décembre 2012 – La Fondation Rivières tient à rectifier l’affirmation de la ministre des Ressources naturelles, Mme Martine Ouellet, à l’effet que l’autorisation du projet de centrale hydroélectrique à Val-Jalbert relève d’une décision libérale.

Mercredi dernier, avant la réunion du Conseil des ministres, Mme Ouellet a soutenu, selon Le Soleil, que le projet avait reçu le feu vert de la Première ministre puisque le gouvernement libéral l’avait déjà autorisé. Selon Mme Ouellet, *« ce projet avait été commencé sous l’ancien gouvernement. C’est un projet qui avait passé l’ensemble des étapes »*, se référant aux procédures d’évaluation environnementale. Paradoxalement, la Ministre qualifiait pourtant de « scandale » le fait qu’Hydro-Québec doive acheter de l’énergie dont elle n’a pas besoin et ce, tout en défendant que le projet de Val-Jalbert constituait un cas particulier pour le gouvernement.

Ayant rigoureusement suivi le dossier, M. Pierre Leclerc, représentant de la Fondation Rivières au sein de la Coalition pour la Sauvegarde de la Chute Ouiatchouan à Val-Jalbert (CSOV), qualifie ces propos de manœuvre de diversion : *« nous avons suivi de très près le dossier, jamais le personnel politique avec lequel nous avons collaboré n’a laissé entendre que l’ensemble des étapes avaient été franchies. »* Il rappelle à cet effet que dans les dernières semaines la Coalition a eu des entretiens personnels avec les émissaires du ministère de l’Environnement et qu’elle a présenté le dossier devant le Conseil du patrimoine du Québec, dont l’avis est déterminant.

La Fondation Rivières croit plutôt, à la lumière de l’imbroglio dans lequel l’autorisation a été décrétée par la Première ministre, que des pressions indues auraient été exercées de la part du candidat péquiste défait dans Blainville, M. Bernard Généreux, ardent promoteur du projet, préfet de la MRC du Domaine-du-Roy (commanditaire du projet) et président de la Fédération québécoise des municipalités – qui soutient l’élargissement du programme des petites centrales. Voyant le mouvement d’opposition se répandre à la grandeur du Québec, avec le mouvement écologiste et nombre d’artistes qui soutiennent les citoyens et les Inlus vivant dans la région du Lac-Saint-Jean, les promoteurs auraient convaincu la Première ministre de prendre une décision précipitée dans l’intérim entre le départ de l’ancien ministre de l’Environnement, M. Daniel Breton, et la nomination de l’actuel ministre.

Rappelons que le 7 décembre dernier, lors du bilan de la session parlementaire, Mme Marois a déclaré qu’il est sage pour un gouvernement de se mettre à l’écoute de la population et corriger le tir lorsque nécessaire. La Fondation rappelle que l’autorisation pour la construction d’une petite centrale sur la rivière Trois-Pistoles avait été révoquée par le gouvernement de M. Landry.

*La Fondation Rivières est un organisme à but non lucratif dont la mission est d’œuvrer à la préservation, la restauration et la mise en valeur du caractère naturel des rivières – tout autant que de la qualité de l’eau.*

-30-

Contacts : Pierre Leclerc, administrateur et porte-parole, 514 523-7497  
Jean-Sébastien Lalumière, coordonnateur, 514 272-2666, poste 24